

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille seize le **29 juin** à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **24 juin** s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire**.

### PRESENTS

Mmes. MM. Maxime BRUN, Thierry CARROZ, Marie-Noëlle CHEVASSU, Alain ETIEVENT, Thibaud FALCOZ, Bernard FRONT, Gérard GUERVIN, Joseph JACQUEMARD, Martine LEMOINE-GOURBEYRE, François-Joseph MATHEX, Thierry MONIN, Christian RAFFORT, Emilie RAFFORT, Michèle SCHILTE, Florence SURELLE, Carole VEILLET

### EXCUSES ou ABSENTS

Mmes Victoria CESAR, Audrey KARSENTY (pouvoir donné à Bernard FRONT), Anaïs LAISSUS (pouvoir donné à Thibaud FALCOZ)

Madame Michèle SCHILTE est élu(e) secrétaire de séance.

En exercice	19
Présents	16
Votants	18

### Arrêt de la 5<sup>ème</sup> révision générale du PLU

## **DELIBERATION N° 54/2016**

Dans la délibération précédente, nous venons d'arrêter la concertation du PLU. Le projet de révision du PLU doit être arrêté par délibération du conseil municipal. Ce dossier d'arrêt sera communiqué ensuite pour avis formel aux personnes publiques associées (PPA) et à l'Etat. Ces derniers ont déjà transmis leurs premières observations lors d'une réunion d'examen du projet de PLU le 14 juin 2016.

Cette 5<sup>ème</sup> révision du PLU, réalisée en collaboration avec le cabinet Atelier 2, a été l'occasion d'intégrer les obligations liées à la loi ALUR, de suivre les orientations du SCOT en cours d'élaboration sur le secteur de la Tarentaise et de prendre en considération le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) qui sera approuvé conjointement au P.L.U.

Le projet de la municipalité a été élaboré grâce au travail des différentes commissions, tout au long de l'année 2015. Le PADD, dont nous avons débattu en conseil municipal le 28 janvier 2016, en est la traduction directe.

Cette révision a également été l'occasion d'étudier les demandes des administrés, dans le cadre de la concertation précédemment arrêtée.

Aussi, ce travail concerté et abouti, nous a permis de réaliser un dossier complet. Il se compose des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;
- Le règlement ;
- Le plan de zonage ;
- Les annexes ;
- Les servitudes ;
- Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) ;

**Les principaux éléments d'évolution de ce PLU sont repris dans la note annexée. Le dossier de PLU est consultable en mairie au service urbanisme.**

Considérant que ce projet de P.L.U. est prêt à être soumis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés,

Je vous propose :

- D'approuver l'arrêt du projet du PLU des Allues.

Le Conseil Municipal après délibéré et à la majorité des membres présents (3 abstentions) :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge en tous points de son exécution.

Transmission : urbanisme

*Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.*

Le Maire,  
Thierry MONIN.

